

La première section, *Le développement durable et le MAECI*, examine comment le DD a été intégré dans les secteurs d'activité et identifie certains des défis qu'il reste à relever. Il y est mentionné que, malgré des progrès substantiels au niveau des stratégies ministérielles, un bon nombre de ministères fédéraux et la Commissaire à l'environnement et au développement durable reconnaissent qu'il reste manifestement à implanter une stratégie pangouvernementale du DD qui encadre les stratégies ministérielles. Dans les deux ministères, il faut étendre à tous les secteurs la responsabilité et la « maîtrise » des activités prévues par la stratégie. À cet égard, le DD devrait être identifié comme un objectif horizontal, ou comme un thème unificateur pour tout objectif stratégique. Cela s'impose aussi pour imprimer une dynamique en faveur du DD dans les deux ministères en montrant encore plus clairement au personnel l'engagement de la haute direction dans ce domaine.

Dans la deuxième section, qui traite de la présentation et de la structure d'*Action 2003*, il est noté que le document représente une amélioration par rapport à son prédécesseur, *Action 2000*, mais qu'il pourrait encore être bonifié. En particulier, *Action 2003* aurait pu être de nature plus stratégique et assortie de buts et d'objectifs plus précis, ainsi que de cibles concises, mesurables, assorties d'échéances et établissant clairement les résultats attendus. La nécessité de faire du DD une réalité opérationnelle dans les deux ministères reste très présente, et il est suggéré qu'un « énoncé de mission » pourrait être utile à cet égard. Dans l'ensemble, il est jugé que la conception d'*Action 2003* a contribué à présenter de façon appropriée la nature du DD au MAECI au public et au personnel du ministère. Le rapport recommande de conserver cette conception pour la stratégie suivante, mais note que le prochain

document devrait être condensé et rationalisé; il suggère aussi qu'une « feuille de route » ou un tableau schématique du DD, d'une page, pourrait utilement illustrer comment les buts et les objectifs s'insèrent dans les plans et les priorités stratégiques des deux ministères.

La troisième section examine chacun des six buts d'*Action 2003*; et, bien que ces derniers restent valides, elle renferme des suggestions détaillées pour fusionner certains d'entre eux et en élargir d'autres et les renforcer au moyen d'objectifs plus concrets.

La dernière section reprend les messages les plus forts formulés par les participants aux ateliers internes et externes - la nécessité d'un plus grand leadership de la part du gouvernement et de ses ministères en matière de DD et la nécessité de donner une dimension plus stratégique à *Action 2006*, qui devrait avoir des buts et objectifs moins nombreux et assortis de résultats réalisables et clairs. On y renvoie également le lecteur au site web des deux ministères et aux nombreux progrès réalisés dans le cadre d'*Action 2003* pour expliquer pourquoi les buts de la prochaine stratégie devraient faire fond sur ces réalisations. Des informations plus précises sur les buts figurent dans la section suivante, « Établissement des buts ». En conclusion, le rapport reconnaît qu'il incombe au ministère des Affaires étrangères de jouer un rôle de coordonnateur et de médiateur entre les divers paliers gouvernementaux afin que le Canada puisse aller de l'avant le plus efficacement pour servir ses intérêts internationaux en matière de DD.

*Le texte intégral du rapport d'évaluation d'*Action 2003* est reproduit à l'Annexe I d'*Action 2006* sur le site du développement durable du MAECI à l'adresse <http://www.dfait-maeci.gc.ca/sustain/sd-dd/Append-fr.asp>